

## les propos sur le net sont ils utilisables

Par **dada**, le **06/11/2008** à **20:56**

Bonjour

excusez moi de vous déranger mais savez vous si on peut utiliser des propos sur le net comme preuve juridique?

Par **Kem**, le **07/11/2008** à **09:54**

Bonjour,

Question super intéressante !

Sommes-nous responsables de ce que nous déclarons publiquement par écrit ?

Oui.

Peut-on utiliser ce que nous avons déclaré publiquement par écrit contre nous ? J'ai envie de dire : oui.

Aucun moyen illégal n'a été utilisé pour trouver et rassembler ces preuves.

A présent ...

Est-on sûr que vous êtes bien l'auteur ? Comment le prouver ?

C'est là que le bas blesse !

En effet ...

C'est un pseudo sur internet qui est l'auteur.

Qui se cache derrière le pseudonyme ?

L'administrateur du site seul peut dire quelle est l'adresse mail derrière le pseudonyme. Il a même la possibilité de trouver l'IP correspondante à la connexion. A partir de l'IP, il faut faire intervenir le fournisseur d'accès pour garantir l'identité du propriétaire de l'abonnement internet. Là se posent des petits problèmes de respect de la vie privée que la CNIL souligne.

Ceci dit ... nous savons tous qu'un pseudonyme peut être usurpé !

Il suffit de connaître le mot de passe pour écrire à votre place.

Par **Camille**, le **07/11/2008** à **10:11**

Bonjour,

Ben, pourquoi pas ? A fortiori si vous ne contestez pas les avoir bien tenus mais ne faites qu'en contester l'interprétation qu'on en donne.

De facto, vous avouez les avoir tenus.

Par **dada**, le **07/11/2008** à **16:33**

J'ai du mal à comprendre ta réponse... tu parles au conditionnel?

Par **dada**, le **07/11/2008** à **16:51**

Voilà pour les puristes en herbe qui ont besoin absolument de savoir qui fait quoi au lieu de venir en aide..

merci

Par **Camille**, le **08/11/2008** à **13:05**

Bonjour,

Le plus hallucinant, c'est que vos propos sont complètement déçousus et incompréhensibles.

Qui est qui dans votre histoire ? et "si" quoi ?

C'est vous qui êtes au "conditionnel" ou c'est moi ?

Moi, je ne fais que lire...

[quote="dada":2h1tipvx]

un site reproche [b:2h1tipvx]au mien[/b:2h1tipvx] de les avoir plagier.

[u:2h1tipvx][b:2h1tipvx]Je[/b:2h1tipvx] suis allé sur un forum demander de l'aide[/u:2h1tipvx]

et dans un nouveau courrier ce site [u:2h1tipvx]cite [b:2h1tipvx]mes[/b:2h1tipvx] phrases sur ce forum[/u:2h1tipvx] pour dire que je reconnais les faits...

[u:2h1tipvx]Dans [b:2h1tipvx]ma[/b:2h1tipvx] reponse[/u:2h1tipvx] je refute leurs accusations

mais dans le forum [i:2h1tipvx][lequel ? J'en compte déjà 3, le leur, le vôtre et celui où vous avez été chercher de l'aide][i:2h1tipvx] ils interprètent [b:2h1tipvx]mes[/b:2h1tipvx] propos comme reconnaissant à demi mot certaines choses (ce qui est faux).

Ils savent tout c'est hallucinant mais cela peut il servir?

[/quote:2h1tipvx]

Vous ne pouvez donc pas réfuter les propos que vous vous attribuez vous-mêmes.  
Si vous écrivez, dans un courrier, par exemple : "Oui, j'ai bien écrit ceci ou cela mais pas dans le sens que vous dites", ça revient bien à admettre ces propos, peu importe où et comment ils ont été tenus, non ?

Si, maintenant, on n'en est qu'au stade d'échanges par forums interposés, comme le dit kem, il est tout à fait possible d'identifier un pseudo. Et, à terme, c'est éventuellement un juge qui dira s'il y a eu plagiat ou pas, peu importe que vos déclarations soient avouées ou pas. Surtout si vous dites au juge "oui, j'ai écrit ce texte, mais...".

[quote="dada":2h1tipvx]  
(j'aurais du reprendre mes cours de francais du primaire avant)  
[/quote:2h1tipvx] :))

Sans commentaire... 

Par **Kem**, le **10/11/2008 à 09:11**

Ma réponse m'a semblée claire et sans ambiguïté : oui, on est responsable de ce qu'on écrit et il faut assumer les manières dont cela peut être interprété.

Apportez la preuve de la mauvaise compréhension de vos propos (ou de ses propos, que sais-je !) est la seule manière de se défendre contre ce qu'on a dit auparavant.

:roll:

Les politiques font ça souvent 

"- j'ai dit ça ? Non en fait, ça voulait dire cela."

Par **Camille**, le **10/11/2008 à 10:58**

Bonjour,

[quote="Kem":262xw2n3]Ma réponse m'a semblée claire et sans ambiguïté[/quote:262xw2n3]

Pour moi aussi.

Mais comme on ne sait pas trop bien à qui dada s'adresse en parlant de "ta" réponse...

Et que la suite de ses deux derniers messages lui paraissent clairs ?

:roll:

